

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°
526)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 954

présenté par

M. Mathiasin, M. Acquaviva, M. Jean-Louis Bricout, Mme Bassire, M. Guy Bricout,
M. Castellani, M. Colombani, M. de Courson, Mme Descamps, M. Lenormand, M. Molac,
M. Morel-À-L'Huissier, M. Pancher, M. Panifous, M. Saint-Huile, M. Serva, M. Taupiac,
M. Warsmann et Mme Youssouffa

ARTICLE 11 DECIES

À l'alinéa 34, supprimer les mots :

« , le cas échéant, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser qu'en toute hypothèse le site d'implantation d'une installation d'énergie photovoltaïque doit être compatible avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière.